

**OBJET :**  
**DEBAT SUR LE**  
**RAPPORT**  
**D'ORIENTATION**  
**BUDGETAIRE**  
**2018 (ROB)**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 31

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL  
EN DATE DU : 05.03.2018

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 05.03.2018

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : **20 MARS 2018**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 12 mars 2018,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents :** GREFFIER Philippe, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, BUSTOS Jean-Paul, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

Mme GIRAL Hélène donne procuration à M. DEMANGEOT François,

M. SOL Philippe donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à M. RATABOUIL Michel,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,

Mme EL. KHAZ Sarah donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,

Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme ESCAFRE Elisabeth,

Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOU Stéphane,

Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,

**Absents :**

Mme POUPEAU Nathalie,

Secrétaire : Mme BARTHES Chantal,

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la Ville est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est encadré par la loi à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation. Il est ainsi spécifié, au même article du CGCT :

« Dans les collectivités de 3 500 habitants et plus, le maire ou président présente au conseil, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Les nouveautés introduites par la loi sont les suivantes :

- La présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) est désormais obligatoire.
- Dans les collectivités de plus de 10 000 habitants, le rapport doit également présenter plus d'informations sur les dépenses liées à la gestion des ressources humaines.
- Ces informations doivent désormais faire l'objet d'une publication.
- Enfin, la présentation du rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique. Cette délibération n'était pas demandée auparavant.

Dans un souci de transparence constant, la Ville de Castelnaudary s'astreignait déjà à produire un rapport d'orientations budgétaires chaque année et ces éléments étaient déjà présentés. Ce rapport d'orientation budgétaire n'est donc pas nouveau pour notre collectivité.

Même si le décret d'application mentionné dans l'article de loi n'est pas encore paru, des compléments ont été apportés à ce rapport pour 2017. Il sera rendu public sur le site de la Ville et transmis également au Président de la CCCLA.

Après la présentation de la loi des finances 2018, notamment les principaux articles intéressant directement la collectivité, seront étudiés :

#### 1 ) LE BUDGET VILLE :

loi des finances 2018 - résumé  
perspectives 2018

- Dette
- AP / CP
- Gestion des ressources humaines

Vu la Commission des Finances en date du 09 mars 2018,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE**

**PREND ACTE** du rapport d'orientation budgétaire 2018 tel que présenté ci-dessus et dans le document joint.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 12 mars 2018.

Ampliation faite le :  
**20 MARS 2018**  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :  
**16 MARS 2018**  
Par publication le :  
**20 MARS 2018**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

*Pc /*



Hervé ANTOINE



Le Maire,  
  
**Patrick MAUGARD**

Accusé de réception de Préfecture du 16/03/2018  
N°011-211100763-20180312-2018-39Db-BF